

20200625_DL_08

OBJET :

Opération 100 % FttH –
approbation de la
convention de financement
FSN

Date de convocation :
29 mai 2020

Date de séance:
25 juin 2020

Date d'affichage :
8 juillet 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 12

Membres votants : 22

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement et
quorum selon ordonnance du
1^{er} avril 2020 prise en
application de l'article 11 de la
loi du 23 mars 2020 d'urgence
pour faire face à l'épidémie de
covid-19*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Jean GORRIEZ, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Philippe DELFOSSE, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Hubert CAPELLE, François DEBEUGNY et Anna-Maria LEMAIRE.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Isabelle DE WAZIERS à Denis DEMARCY
Jean-Claude RENAUX à Philippe VARLET
Stéphane DECAYEUX à Jean-Marie BLONDELLE
Hervé MENTION à Claude DEFLESSELLE
Annie VERRIER à Olivier JARDE
Ernest CANDELA à Anna-Maria LEMAIRE
Florence RODINGER à Laurent PARSIS
Emile FOIREST à Jean-Dominique PAYEN
Yannick DESSAINT à Jean-Philippe DELFOSSE
Fabrice FRION à Hubert CAPELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2 ;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme révisé par délibération n°5 du Comité syndical du 20 mars 2017, permettant la définition de la 2^e phase de déploiement FTTH ;
- Vu la délibération n°6 du Comité syndical du 30 novembre 2017 décidant de fixer à 2024 l'objectif de couverture 100% FTTH sur le périmètre de compétence du syndicat mixte ;
- Vu la délibération n°14 du Comité syndical du 3 juin 2019 portant sur le plan de financement global de l'opération estimée à 166,92M€ dont 162,54M€ pour le déploiement dans la Somme et 4,38M€ en Seine Maritime ;

Considérant l'accord de subvention reçu dans le cadre de l'appel à projets « France très haut débit – réseaux d'initiative publique » d'un montant maximal de 36 180 000 euros, notifié par courrier du Premier Ministre Edouard PHILIPPE, le 23 octobre 2019,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le plan de financement de l'opération permettant d'atteindre l'objectif 100% FTTH est approuvé comme suit :

FSN	36,18	
FEDER	3,72	2%
Régions	7,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	23,42	14%
Emprunt	90,60	54%
Total	166,92	100%

ARTICLE 2 : Ce plan de financement consolidé comprend d'une part le déploiement sur le territoire du département de la Somme :

FSN	35,18	22%
FEDER	3,72	2%
Régions	6,00	4%
Département	6,00	4%
EPCI	22,56	14%
Emprunt	89,08	55%
Total	162,54	100%

ARTICLE 3 : D'autre part, une partie du programme concerne le déploiement sur le département de Seine-Maritime pour le périmètre de la communauté de communes des Villes Sœurs :

FSN	1,00	23%
Région	1,00	23%
EPCI	0,86	20%
Emprunt	1,52	35%
Total	4,38	100%

ARTICLE 4 : Le Président est autorisé à signer toute convention portant sur le financement de l'opération 100% FTTH et notamment tous documents relatifs aux subventions accordées au titre du plan France Très Haut Débit.